



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

Trente-quatrième session

Mexico (Mexique), 29 février - 3 mars 2016

**Programme de travail pluriannuel 2012-2015 de
la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

Résumé

- La version du programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes présentée ci-après est une version légèrement révisée du Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2012-2015 à la trente-troisième session de la Conférence.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

- La Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes est invitée à approuver le Programme de travail pluriannuel révisé pour 2016-2019.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:
M. Tito Diaz, Secrétaire de la trente-quatrième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Tito.Diaz@fao.org)

I. Objectifs généraux

1. Les objectifs généraux ont été définis compte tenu du rôle accru que les conférences régionales jouent dans le processus de gouvernance de la FAO. Les conférences régionales examinent, en particulier, les questions qui relèvent du mandat de l'Organisation et qui ont trait à leur région, et adressent des avis et des recommandations concrètes à la Conférence de la FAO – sur les questions relatives aux politiques et aux dispositions réglementaires à l'échelle mondiale – et au Conseil de la FAO – sur les questions relatives aux priorités et aux programmes et budgets de l'Organisation.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mp601

2. À cet égard, la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités à mener au niveau régional et contribue ainsi à une meilleure efficacité et à une meilleure efficacité. La Conférence réalise aussi des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et la sécurité alimentaire. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne de façon efficace et efficace et à cette fin collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.

3. Les commissions régionales s'intéressent aux aspects et questions techniques pertinents dans les secteurs des forêts (Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes [CFALC]), de l'élevage (Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes [CODEALC]) et des pêches (Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes [COPECAALC] et Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest [COPACO]). Elles font office d'organes consultatifs de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et leurs recommandations enrichissent les débats tenus durant ses sessions sur le programme de travail et le cadre de priorités régionales.

II. Résultats

A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

4. Résultat

Les recommandations et les indications de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les points intéressant la région s'agissant des priorités régionales, des initiatives régionales, des programmes, de la structure organisationnelle et des budgets, ainsi que sur la situation et les questions touchant la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural dans la région, fournissent une base solide pour la prise de décisions par le Conseil et par la Conférence de la FAO, selon qu'il convient.

5. Indicateurs et objectif

- a) La Conférence régionale communique en temps voulu des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les questions présentant un intérêt pour la région s'agissant des priorités, des programmes, des initiatives, de la structure organisationnelle et des budgets de la FAO, selon qu'il convient, accompagnées des indicateurs pertinents.
- b) Les recommandations formulées par la Conférence régionale au sujet du Cadre de priorités régionales, du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont reprises dans les rapports du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- c) Les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales se voient accorder toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence de la FAO, ainsi que de la part des autres organes concernés.

6. Produits

Recommandations claires, précises et consensuelles à l'intention du Conseil sur les priorités, les initiatives régionales, les programmes, la structure organisationnelle et le budget de la région.

7. Activités

- a) Examen de l'exécution du Cadre de priorités régionales et du PTB dans la région.
- b) Examen des décisions et recommandations formulées par les commissions régionales et d'autres organes compétents et réunions pertinentes dans la région (notamment la CFALC, la CODEALC, la COPACO, et la COPESCAALC).
- c) Examen de l'activité de l'Organisation dans la région, y compris de l'efficacité et de l'efficience du réseau des bureaux de la FAO à l'appui des programmes de pays, compte tenu des indicateurs de performance correspondants et des évaluations pertinentes.
- d) Formulation d'avis sur les plans, programmes et projets réalisés par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques du travail et des initiatives régionales de la FAO.

8. Méthodes de travail

- a) Liaison avec les organes statutaires compétents, y compris les commissions régionales et autres institutions de la région.
- b) Consultations informelles entre les États Membres, selon les besoins, dans le but de poursuivre le dialogue entre les sessions.
- c) Réunions informelles de consultation des fonctionnaires de rang supérieur du bureau régional avec le Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- d) Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

9. Résultat

Les recommandations de la Conférence régionale fournissent une base solide pour la prise de décisions par la Conférence de la FAO sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

10. Indicateurs et objectifs

- a) Le rapport de la Conférence régionale contient des recommandations claires et formulées en temps voulu.
- b) Les recommandations formulées par la Conférence régionale sont prises en compte par la Conférence de la FAO.

11. Produit

Recommandations claires à l'intention de la Conférence de la FAO sur les cadres régionaux relatifs aux politiques et à la réglementation.

12. Activités

- a) Examen de la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les principaux débats et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO.
- b) Examen des recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, y compris les commissions régionales et autres réunions pertinentes dans la région.
- c) Prise en compte des enjeux, nouveaux et récents, et recommandation concernant une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région.
- d) Examen de l'intérêt que présenteraient de nouveaux accords internationaux dans la région.

13. Méthodes de travail

- a) Examen des tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation et pouvant avoir un intérêt pour la région.
- b) Liaison avec les organes statutaires pertinents de la FAO et les institutions compétentes de la région.
- c) Réunions informelles de consultation des fonctionnaires de rang supérieur du bureau régional avec le Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- d) Contacts réguliers et consultations informelles entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

14. Résultat

La Conférence régionale fonctionne de façon efficiente et efficace, vise une action concrète et est ouverte à tous.

15. Indicateurs et objectifs

- a) Les ordres du jour de la Conférence régionale sont bien ciblés.
- b) Les rapports de la Conférence régionale sont concis, contiennent essentiellement des recommandations spécifiques et concrètes, et sont mis rapidement à la disposition des États Membres.
- c) Les documents de la Conférence régionale sont conformes aux nouvelles normes de présentation en vigueur à l'Organisation et sont disponibles dans les langues voulues, six semaines avant le début de la session.
- d) Le plus souvent, les États Membres participent à la Conférence régionale au niveau voulu.

16. Produits

- a) Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale adopté en 2016.
- b) Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale présenté à la dernière session du Conseil de l'exercice biennal¹.
- c) Méthodes de travail de la Conférence régionale examinées en permanence et régulièrement améliorées.

17. Activités

- a) Consultation des États Membres sur l'ordre du jour et la structure de la Conférence régionale.
- b) Examen des moyens permettant d'améliorer la conduite des sessions, notamment un meilleur ciblage et une utilisation plus efficace du temps à disposition.
- c) Examen du règlement intérieur de la Conférence régionale.
- d) Élaboration du Programme de travail pluriannuel, assorti d'indicateurs de performance et de rapports intérimaires à l'intention du Conseil et de la Conférence de la FAO.
- e) Examen régulier des méthodes de travail, y compris des mesures de la performance.
- f) Examen de la suite donnée aux recommandations de la Conférence régionale.

18. Méthodes de travail

- a) Consultation des États Membres par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale, selon qu'il convient.
- b) Activités intersessions facilitées par le Président de la Conférence régionale par l'intermédiaire du bureau, avec l'appui du Secrétariat.
- c) Débats structurés et bien ciblés pendant les sessions.

¹ Voir document CL 153/9, paragraphe 29:

<http://www.fao.org/about/meetings/council/cl153/documents/fr/>

-
- d) Mise en place de dispositions efficaces pour la rédaction des rapports.
 - e) Appui du Secrétariat pour l'exécution et le suivi du Programme de travail pluriannuel.
 - f) Réunions informelles du Président et des membres du Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat, le Président indépendant du Conseil intervenant comme modérateur.